

# REUNION DU 12 MARS 2009

**L'an deux mil neuf, le douze mars à 20 h 00**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON, Maire.

**Etaient présents** : MM. CLAVERIE, BONNERON, COLLIVARD, CASIMIR, NIETO, KASPRZAK, SALES, METAIS, Mmes MORINIERE, DE GABORY, LATRILLE, MATHIEU-VERITE, CARDON

Absent représenté : M. POUVEREAU par M. CASIMIR

**Secrétaire de séance** : M. NIETO.

**Date de convocation** : 06 mars 2009.

*Nombre de Conseillers : 15*

-----  
*Les comptes rendus de la réunion extra ordinaire du 14 janvier 2009 et de la réunion du 12 février 2009 sont approuvés à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **I - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2008 (Commune – Assainissement) dressé par Mr DUFOUR, Receveur ;**

### **Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et de celui de mandats délivrés, les bordereaux des titres et des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

### **Considérant**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Le Conseil Municipal

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008 par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2008 (Caisse des Ecoles ) dressé par Mr DUFOUR, Receveur ;**

### **Le Conseil d'Administration,**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et de celui de mandats délivrés, les bordereaux des titres et des recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

### **Considérant**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 au 31 décembre 2008,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Le Conseil d'Administration

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2008 par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **III - COMPTES ADMINISTRATIFS**

### **- BUDGET DE LA COMMUNE -2008**

-

Lecture et commentaires détaillés faits par le rapporteur de la commission des finances, M. Bonneron. M. Le Maire quitte le conseil et ces comptes administratifs sont votés à l'unanimité. M. Le Maire réintègre le conseil.

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

* Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	86 787.42 €
* Résultat antérieur reporté :	304 675.55 €
	-----
<b>= Résultat de clôture à affecter :</b>	<b><u>391 192.97 €</u></b>

### **En section Investissement :**

* Dépenses :	86 987.06 €
* Recettes :	177 765.47 €
* Résultat antérieur reporté (Déficit D002) :	- 46 056.31 €
	-----
<b>- Résultat de la section investissement de l'exercice :</b>	<b><u>44 722.10 €</u></b>

**Restes à Réaliser en dépenses :** **50 231.00 €**

<b><u>Restes à réaliser en recettes :</u></b>	<b>13 879.00 €</b>
	-----
<b><u>Solde des restes à Réaliser :</u></b>	<b><u>- 36 352.00 €</u></b>
<b>Besoin de financement d'investissement :</b>	<b>Néant</b>
<b>Résultat de clôture à affecter : 44 722.10 € - 36 352.00 €</b>	<b><u>= 8 370.10 €</u></b>

**- DU BUDGET ASSAINISSEMENT -2008**

**Résultat de la section d'exploitation à affecter :**

* Résultat de la section d'exploitation de l'exercice :	20 908.07 €
* Résultat antérieur reporté :	66 454.84 €
	-----
<b>= Résultat de clôture à affecter :</b>	<b><u>87 362.91 €</u></b>

**En section Investissement :**

* Dépenses :	33 895.78 €
* Recettes :	63 656.00 €
* Résultat antérieur reporté (Excédent R001) :	140 618.72 €
	-----
<b>= Résultat de la section investissement de l'exercice :</b>	<b><u>170 378.94 €</u></b>

**Restes à Réaliser en dépenses :** néant

**Restes à réaliser en recettes :** néant

**Besoin de financement d'investissement :** Néant

**- BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES -2008**

Lecture et Vote à l'unanimité des membres de la commission d'administration de la Caisse des Ecoles.

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

* Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice :	3 784.40 €
* Résultat antérieur reporté :	3 078.05 €
	-----
<b>= Résultat de clôture à affecter :</b>	<b><u>6 862.45 €</u></b>

**En section Investissement :**

* Résultat de la section investissement:	- 2 309.72 €
* Résultat antérieur reporté (Excédent R001) :	61.55 €
	-----

- Résultat de la section investissement de l'exercice :	<u>- 2 248.17 €</u>
Résultat de clôture à affecter :	6 862.45 € - 2 248.17 € = <u>4 614.28 €</u>

#### **IV - VOTE DES 4 TAXES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des bases d'imposition reçu pour l'année 2009.

Il rappelle les taux votés en 2008 et propose de les reconduire en 2009.

Le bureau avait proposé une simulation portant sur l'évolution du taux communal. Celle-ci est longuement discutée. Il est notamment précisé que la base de calcul de l'imposition locale n'augmenterait que de 2.50 % suite au vote majoritaire, sans concertation, des députés de l'Assemblée Nationale. Cette décision va donc entraîner une hausse mécanique de la dotation municipale et une charge supplémentaire sur les budgets des contribuables. Il est également utile d'attendre l'impact exact sur le budget communal des chantiers à venir (Aménagement de bourg, Ecole) et le résultat des études en cours. En conséquence, le Conseil Municipal propose que le taux d'imposition de la commune (les 4 taxes) ne soit pas augmenté.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE les taux suivants pour l'année 2009 :

- **Taxe d'Habitation : 11,93 %**
- **Taxe Foncière (bâti) : 11,15 %**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 39,60 %**
- **Taxe Professionnelle : 16,15 %**

Le produit fiscal attendu sera de 206 883 €.

#### **V - TRANSFERT DU SIEGE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT de la REGION DE ST MACAIRE**

Le syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de St Macaire a décidé par délibération du 10 décembre 2008 de transférer le siège du syndicat à la mairie de PIAN.

Afin d'entériner cette décision, un avis est demandé aux conseils municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le transfert du siège du syndicat d'Assainissement de la Région de St Macaire à la Mairie de PIAN

#### **VI - SUBVENTION POUR SEJOUR PEDAGOGIQUE**

L'école de LOUPIAC sollicite la municipalité pour l'accord d'une subvention dans le cadre d'un séjour pédagogique à l'écomusée de Marquèze.

Cette subvention demandée d'un montant de 1 005 € financera le transport en bus ainsi que la pension du chauffeur et des adultes accompagnateurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder cette subvention ;
- DIT que les crédits seront ouverts au budget 2009.

**VII – INFORMATIONS DIVERSES :**

- Invitation au Carnaval de l'Ecole de Loupiac : Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'elle est conviée par l'équipe enseignante au Carnaval le 20 Mars 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 09.

**Le Maire,**

**Les Conseillers,**